

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Administration générale

Personnel : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ardèche (CDG07) pour deux ans à compter du 1^{er} janvier 2016 pour son assistance administrative (dossiers CNRACL).

Visite médicale : Le coût de la visite médicale par le CDG 26 est à 62 euros par agent.

RAM : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à 17 h 29 à compter du 2 septembre 2016 sur le poste de responsable du relais d'assistantes maternelles dans le grade de puéricultrice territoriale contractuel

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à raison de 1 h 30 par semaine à compter du 2 septembre 2016 sur le poste de femme de ménage auprès du RAM dans le grade de la catégorie C.

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2017.

Garantie maintien de salaire : Avenant concernant la modification du taux de la cotisation à la MNT à 1.33 % à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ménage des locaux du siège de la CDC Val de Ligne : Entreprise HYGECO retenue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 pour effectuer le ménage du siège de la CDC VAL DE LIGNE pour un montant de 1618.56 euros HT par an.

Création d'une commission d'appel d'offre :

Le Président : Mr VIELFAURE ; les titulaires : Mme BAULAND, Mr BOIRON, Mr GIRAUD, Mr MONNIER, Mme MOUTERDE et les suppléants : Mr DURAND, Mr NURY, Mr LEDAUPHIN, Mr VASCHALDE, et Mr GLEYZE.

Locaux du siège de la CDC : La caution de 350 euros a été reversée à ASA.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF :

Achat de conteneurs à l'entreprise ORYXIA pour un montant de 9 690 euros TTC.

Une consultation d'Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le cahier des charges de la collecte des Ordures ménagères et du tri sélectif a été lancé car le marché se termine au 31 décembre 2016. Le cabinet GIRUS a été retenu moyennant la somme de 7 320 euros TTC.

Lancement du marché ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte et point de regroupement

- Collecte des déchets recyclables en porte à porte et en point de regroupement (hors verre et JRM)
- Collecte des marchés alimentaires
- Collecte des campings
- Lavage des points de regroupement,

Durée du marché : trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017 et renouvelable 2 fois pour une durée de un an.

Le marché a été signé avec l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT le 7 novembre 2016

Le montant total du marché s'élève à 1 106 450 euros (durée totale de 36 mois reconductible par écrit 2 fois pour une durée de 1 an)

DEBROUSSAILLAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Une consultation est lancée concernant le débroussaillage des chemins communaux pour l'année 2016.

Entreprise retenue : CARDINAL 07110 Vinezac pour un montant de 22 960 euros HT.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Complément concernant la composition de la CLECT :

- pour la commune de TAURIERS, Madame BAULAND Brigitte (titulaire), et Monsieur JUGE Jean Claude (suppléant), et
- pour la commune de MONTREAL, Mme MANENT Fabienne (titulaire) et Monsieur CHANIOL Bernard (suppléant)
- Pour SANILHAC, Monsieur OLIVIER Robert (titulaire) et Madame ROUSSEL Renée (suppléante),
- pour UZER Monsieur AUBERT Yves (titulaire), et Mr MONNIER Jean (suppléant).

Validation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes et à l'unanimité par le conseil communautaire le 12 décembre 2016.

REGIE DES RECETTES : Modification de l'article 7 concernant les régies de recettes.

MODIFICATION DES STATUTS

1ère modification :

3 – actions sociales d'intérêt communautaire

3.1 – Petite Enfance – jeunesse extra-scolaire

La Communauté de Communes sera signataire des contrats dans ce domaine avec la CAF, la MSA ou tout autre organisme partenaire compétent.

Mise en place, gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance/crèche-halte garderie et de micro-crèches d'intérêt communautaire sur le territoire de la CDC, (à l'exception des garderies périscolaires et les temps d'activités périscolaires qui restent de la compétence communale).

Mise en place de lieux d'accueil pour les rencontres parents enfants.

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil « enfance-jeunesse » centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans (à l'exception des garderies périscolaires et les temps d'activités périscolaires qui restent de la compétence communale).

Compétence périscolaire liée au mercredi après-midi dans le cadre du nouveau rythme scolaire.

Accompagnement et mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité.

2^{ème} modification :

A : Groupe de compétences obligatoires :

1 - Aménagement de l'espace communautaire :

1.5 : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

2 : Actions de développement économique communautaire :

2.3 : création, aménagement et gestion ~~d'une~~ **de zones** d'activités économiques d'intérêt communautaire au quartier du Ginestet sur la commune de LARGENTIERE, élargissement du périmètre avec incorporation des parcelles B 1004, 1005 et 1006, telle qu'elle est localisée sur le plan joint.

2.4 : Participation au financement et à la gestion de la zone d'activités supra communautaire située à LA CHAPELLE SOUS AUBENAS ~~réalisée par la Communauté de Communes du Vinobre-~~

2.5 : Acquisition, création et aménagement de bâtiments de type ateliers-relais sur la zone d'activités économiques ~~d'intérêt communautaire~~ au quartier du Ginestet sur la commune de LARGENTIERE.

2.10 : Promotion et soutien à l'économie agricole du territoire par tout moyen

B : Groupe de compétences optionnelles :

1 - Politique du logement et du cadre de vie

1.3 : Politique du logement social d'intérêt communautaire

*** actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.**

TAUX DES TAXES ANNEE 2016

Taxe d'habitation : 3.44%

Taxe foncière bâti : 2.08%

Taxe foncière non bâti : 16.57 %

CFE : 28.64 %

TAUX DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2016

ZONE 1 : Largentière 11.68 %

ZONE 2 : Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montreal 11.68 %

ZONE 3 : Joannas, Sanilhac : 10.73 %

REDEVANCE ORDURES MENAGERES SPECIALE CAMPING ANNEE 2016

De 20 à 30 emplacements : 8.50 euros par emplacement

De 31 à 50 emplacements : 17 euros par emplacement

De 51 et plus d'emplacements : 25 euros par emplacement

ECLAIRAGE PUBLIC REGULARISATION :

La CDC VAL DE LIGNE n'ayant plus la compétence Eclairage Public, mais ayant payé des travaux et perçu des subventions pour les opérations, il y a lieu de restituer les biens aux communes concernées : Commune de TAURIERS (travaux pour 15766.11 euros et subventions pour 6591 euros) et commune de LAURAC (travaux pour 16768.44 euros et subvention pour 7010 euros).

ZA DU GINSETET :

Vente du lot n°5 de la ZA DU GINSETET à Mr FRATTINI au prix de 12 614 euros HT.

BUDGET 2016 :

Subventions accordées aux associations au titre de l'année 2016 : Claire d'étoile : 350 euros, SCREAMING SISTERS : 200 euros, ENSEMBLE VOCAL MUSICA CHŒUR : 250 euros, LYCEE HOTELIER : 1000 euros, RAIDLINKS : 300 euros, CIE DES AFFAMES : 700 euros, VERSAS VERSION ZAZZ : 200 euros, FESTIVAL DU FILM : 2000 euros.

Une subvention de 500 euros a été accordée au Planning Familial

FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2016 : répartition à la majorité des 2/3 sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du montant du droit commun et avec obligation de choisir au minimum 3 critères de pondération dont le critère de la population obligatoirement, (montant pour la CDC / 65.000 euros et pour les communes / 141701 euros) et critères : revenu par habitant – 0.1 ; potentiel fiscal par habitant – 0.7 et potentiel financier par habitant – 0.2.

Tarifs de la taxe de séjour sont inchangés pour l'année 2017.

SUBVENTION INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER

D'AUBENAS : Une subvention de 13215.10 euros a été accordée à l'IFSI, et une durée d'amortissement de 15 ans.

AMESUD : Participation financière pour l'année 2017 avec AMESUD d'un montant de 5559 euros.

Indemnité du percepteur pour l'année 2016 d'un montant de 548.98 euros.

Entretien des chemins de randonnées : Avenant concernant la convention avec SYNERNAT pour 2017 : le coût est de 2 073 euros la semaine.

Prospective financière 2016-2020 complète de manière à fournir une mise à jour détaillée de l'évolution de la situation financière de la CDC par le cabinet KPMG moyennant la somme de 4700 euros HT.

Contrat d'assurance signé avec GROUPAMA pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant 4332 euros TTC par an pour la CDC VAL DE LIGNE et de 785 euros TTC par an pour l'OIT.

Centre de loisirs

Avenant de substitution pour le marché des repas du centre de Loisirs avec la Mairie de Largentière suite à la prise de compétence « centre de loisirs » au 1^{er} janvier 2016.

Coût de transfert des charges locatives moyennant la somme de 23.000 euros en moyenne par an sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 à la charge de la CDC Val de Ligne au profit de la mairie de Largentière.

Validation de la grille concernant les tarifs du Centre de Loisirs en fonction du quotient familial.

Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison des repas et préparation du DCE par la SARL MD RESTHO CONSULTANTS.

Véhicule publicitaire : Un encart publicitaire à hauteur de 4 920 euros a été pris afin de bénéficier d'un véhicule publicitaire pour deux ans avec INFOCOM.

Les tarifs pour mini séjour camping pour les QF de 0 à 720 en passant à un supplément de 35 euros par semaine au lieu de 75 euros comme prévu.

Marché de la cantine attribué à SA API RESTAURATION, pour la fourniture de repas du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 renouvelable au plus deux fois (années scolaires 2017-2018 et 2018-2019).

L'assurance retenue pour le véhicule RENAULT TRAFIC est DUCHATEL Jean Jacques, groupe ALLIANZ moyennant une somme mensuelle de 71.29 euros, soit 859.78 euros pour l'année.

Une gratification de 50 euros par semaine sera allouée pour les personnes effectuant un stage pratique BAFA.

Pôle enfance jeunesse

Convention de mandat avec le SDEA, pour la réhabilitation de l'ancienne école du centre de Largentière avec une enveloppe financière de 2.400.000 euros HT dont 70.000 euros HT de rémunération du mandataire.

Lancement d'une consultation de marché de maîtrise d'œuvre, avec une rémunération de 8 000 euros HT pour trois équipes pour le rendu des prestations, en sachant que cette somme viendra en déduction du montant des honoraires pour l'équipe choisie.

Besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du programme et accepter le devis de Mr CORTIAL de 5 600 euros, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du programme de l'opération (partie base) et l'accompagnement en phase concours (partie optionnelle).

Un diagnostic concernant l'amiante et le plomb doit être réalisé sur le site de l'ancienne école du centre, et le bureau d'étude QUALICONSULT a été retenue pour un montant de 1 600 euros HT .

Un diagnostic GEOTECHNIQUE G1 PGC doit être réalisé par le bureau SIC INFRA pour un montant de 990 euros HT.

Un diagnostic STRUCTURE sur tout le site doit être réalisé par le cabinet BETEBAT pour un montant de 7 920 euros HT ;

Un relevé TOPOGRAPHIQUE doit être réalisé par le cabinet GEO SIAPP pour un montant de 2 800 euros.

Il est approuvé la cession du site de l'ancienne école par la Mairie de Largentière pour l'euro symbolique, le programme établi par le CAUE pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse la construction pour un coût de 2.200.000 euros HT et de demander des subventions, au titre du fonds d'investissement local avec le bonus « centre bourg labellisé », auprès de la CAF, auprès du Département, et auprès de la Région.

Création d'une commission choix de maîtrise d'œuvre : membres de la commission : Mr VIELFAURE, Mme MOUTERDE, Mr DURAND, Mme BAULAND, Mr MONNIER, Mr IMBERT, Archiconseil de la DDT, Architecte des bâtiments de France, CAUE, SDEA et partenaires associés, association CRECHE LES PITCHOUNES, et cabinet FAIRE +.

Maîtrise d'œuvre :

Trois candidats ont été retenus concernant le choix de maîtrise d'œuvre – SARL BILOBA, FABRE ARCHITECTE, et LINK ARCHITECTE.

Marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet BILOBA.

Le montant prévisionnel de travaux est de 2.400.000 euros HT pour la construction du pôle enfance jeunesse, avec une opération décomposée en deux tranches.

Contrôle technique : Le cabinet SOCOTEC a été retenu pour la partie contrôle technique moyennant la somme de 9 125 euros HT.

CSPS : Le cabinet VERITAS a été retenu pour la partie coordination sécurité protection santé.

Travaux : démolition désamiantage :

Le LOT1 démolition a été accordé à l'entreprise JOUVE TP pour un montant de 45 979.75 euros HT.

Le LOT 2 désamiantage a été accordé à l'entreprise ASBESTOS pour un montant de 44 050 euros HT.

CRECHE

Une convention d'objectifs pluriannuelle est signée avec l'association crèche Pitchounes.

Cette convention précise le montant de la subvention : pour 2016 est de 81 650 euros ; pour l'année 2017 est de 80 740, et pour 2018 de 100.000 euros et de confirme la gestion associative déjà en place pour la gestion.

Relogement provisoire de la crèche dans les anciens locaux de la DDT pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

La CDC Val de Ligne a signé une convention d'occupation provisoire avec l'Etat le bâtiment UT DDT situé à côté le Tribunal moyennant un loyer de 8 874 euros annuel et le mettra à disposition de l'association crèche Pitchounes pour les besoins de la crèche.

Une offre de concours financier de l'Association CRECHE LES PITCHOUNES a été acceptée de 15.000 euros pour son relogement provisoire.

Des travaux sont nécessaires pour aménager les locaux :

Les travaux seront entrepris par :

- ▶ **lot 1 : démolitions** : entreprise RIVIERE Pierre pour un montant de 485 euros HT
- ▶ **lot 2 – menuiserie** : entreprise RIVIERE Pierre pour un montant de 1 497 euros HT
- ▶ **lot 3 – cloisons/platrerie/peinture** : entreprise GFD PEINTURE pour un montant de 6 206 euros HT
- ▶ **lot 4 – Plomberie/chauffage** : entreprise ESTEVE FRERES pour un montant de 3 872.50 euros HT
- ▶ **lot 5 – Faïences/sols** : entreprise WISNIEWSKI Jean-Marc pour un montant de 5 000 euros HT
- ▶ **lot 6 – electricité** : entreprise SEB ELEC pour un montant de 1 545 euros HT
- ▶ **option 1** – option pas retenue
- ▶ **option 2** – entreprise RIVIERE Pierre pour un montant de 376 euros HT
- ▶ **option 3** – option pas retenue.
- ▶ **option 4** – option pas retenue

OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME

Fête de la randonnée prévue à TAURIERS le 29 mai avec un budget de 1 654.21 euros.

Les cartes qu'établissaient APS seront prises en charge par la CDC BEAUME DROBIE pour l'année 2016 pour un montant de 4 356 euros HT.

Acquisition du matériel informatique auprès de de MS3I d'Aubenas pour un montant de 4 763.22 euros TTC.

Le spectacle d'ouverture « la conférence », concernant le festival Ligne d'Arts est validé pour une somme de 4100 euros, avec une participation de 12 euros (gratuit pour les enfants de - 12 ans).

Reversement d'une subvention versée par le département à la CDC DU VINOBRE dans le cadre du contrat piste, pour financer le poste de chargé de mission randonnée patrimoine durant l'année 2015.

Subventions accordées aux associations : Au-delà du Temps : 3 500 euros et Bogues et Rustine : 1 000 euros

Remboursement de 765 euros de frais d'Avocat suite à la procédure prud'homale par GROUPAMA.

Remise en état de l'éclairage pour un devis de 1439.52 euros par l'entreprise GABON.

Impression des brochures concernant les hébergeurs pour l'année 2016 moyennant la somme de 1 428 euros TTC par la société POMCLIC.

Concernant l'entretien des chemins de randonnée sur les communes de LAURAC et MONTREAL, ESAT LES AMANDIERS a été retenue moyennant la somme de 5 133.31 euros TTC.

Réparation de la passerelle sur le chemin de randonnée de CHAZAUX : coût de 918.18 euros TTC par les Ets BEAUME à AUBENAS.

Recrutement d'un agent en emploi avenir à compter du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, poste de conseillère en séjour.

Recrutement d'un agent contractuel saisonnier du 20 juin au 31 août 2016, poste de conseiller en séjour.

Renouvellement du CUI du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 poste agent accueil

Une mission de 6 mois est lancée pour préparer la candidature « vignobles et découvertes », que le coût maximum sera de 2500 euros.

Modification des statuts de l'OIT : article 3 « le second collège devra être composé de 7 à 10 représentants des acteurs professionnels désignés par le Président de la CDC VAL DE LIGNE qui devront élire le Vice Président du Conseil d'exploitation ».

Validation du collège des professionnels pour le conseil d'exploitation de l'OIT : BELIN Virginie, SMAJESKI Pierre, ODDE Clément, CHEVALIER Philippe, LALAUZE Joseph, CRUSE Eléonore, BOUTARD Thierry et FOURNET Claudine.

Visites guidées durant l'été 2016, par le prestataire SUZY GUERLAND, pour un coût de 600 euros les 7 visites. Une participation financière est demandée : 5 euros par adulte, et gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans

Editions de cartes touristiques du Sud Ardèche par l'entreprise FOMBON pour un montant de 362.40 euros TTC.

L'entreprise HYGECO a été retenue afin d'effectuer le ménage des locaux de l'OIT pour un an à compter du 1^{er} octobre 2016, pour un montant de 1279.20 euros.

Avenant avec GROUPAMA pour prolonger l'assurance jusqu'au 31 décembre 2016.

Accord sur un projet de convention partenariale marque « vignobles et découvertes » en tant que territoire engagé dans la démarche.

Edition de trois supports papier : guide découverte en 5000 ex, plan de Largentière en 9000 ex et guide hébergement en 1000 ex par AF COMMUNICATION pour un montant de 4 800 euros TTC.

BATIMENT LA PRADE

Location d'une partie du bâtiment de la Prade au RESTAURANTS DU CŒUR. Un loyer a été fixé à 1 200 euros hors charges par an et ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2016.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : entreprise GABON pour 834 E TTC, GFD pour 2640 E TTC, et ENVIBAT pour 300 E TTC.

SYMPAM

Modification statutaire avec adhésion à la compétence optionnelle « gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé »

SYNDICAT DE RIVIERES

Retrait des communes de st Joseph des Bances et d'Asperjoc du syndicat mixte ARDECHE CLAIRE

Modification des statuts du syndicat de rivières BEAUME DROBIE « élargissement de son périmètre de compétence avec l'adhésion sur les communes de Loubaresse et Saint Alban Auriolles

CENTRE BOURG

Le projet de pôle sera financé par le FNADT dans le cadre du dossier « centre bourg », et c'est le bureau d'études CIBLES ET STRATEGIES pour un montant de 20.200 euros HT qui a été retenu.

Validation de la répartition du reliquat pour le poste de coordinateur à 13.33 % pour la CDC VAL DE LIGNE et de 6.67 % pour la commune de Largentière.

Un avenant de prolongation de 12 mois pour le délai de réalisation de l'OPAH, à compter de la date de notification du marché public soit le 7 juillet 2015.

Recrutement d'un stagiaire pour la communication, avec une gratification de 3.6 euros de l'heure.

Concernant l'aménagement d'espaces publics, le bureau d'étude RCI à ALES a été retenu moyennant la somme de 2200 euros HT.

Une somme de 2 000 euros au titre du budget 2017 sera attribuée pour l'hébergement et la restauration d'étudiants de l'école nationale d'architecture et d'urbanisme de LYON, dans le cadre de la mise en place d'un terrain d'étude sur le territoire de la CDC VAL DE LIGNE.

Désignation d'élus référents en charge du dossier « centre bourg » dans le cadre duquel est lancée l'étude d'opportunité et d'élaboration d'une offre touristique sur l'histoire minière du Val de ligne : M DELEUZE, M MONNIER, M PAUL, M LEDAUPHIN, M COSTE, et MME MAIGRON et les partenaires ADT, PNR et Département service culture. Le financement de cette étude est inscrit pour 30.000 euros TTC.

Validation d'un recrutement d'un stagiaire pour 6 mois pour effectuer des missions de valorisation touristique des patrimoines et pratiques sportives.

Accord de signature d'une convention de revitalisation du centre bourg de Largentière et du développement du territoire du Val de Ligne.

Accord sur la convention de partenariat avec la CCI pour l'année 2017 pour un coût de 22.000 euros.

Accord sur la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Ardèche pour l'année 2017 pour un coût de 22.000 euros.

Accord sur la convention de partenariat avec l'Association POLENERGIE pour l'année 2017 avec un coût de prestation de 4620 euros.

MSP

Frais de fonctionnement pour l'année 2015 est de 23410.76 et le prix prévisionnel des charges pour l'année 2016 de 3 euros le m².

Signature d'un compromis de vente pour l'achat d'un terrain concernant l'extension de la MSP à 100.000 euros et achat du bâtiment lieudit « les vergnades », sur la commune de LARGENTIERE.

Location du logement prolongée pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2016.

Restitution de la caution à Mesdames PERRET BRUSSET et BROCHU suite à la cession de fonds libéral de deux infirmières.

Entretien groupe eau glacée et centrale double flux à la Maison de santé pour une durée de 3 ans pour un montant de 2865 euros HT avec l'entreprise ESTEVE.

Vérification des installations électriques : contrat signé sur trois ans avec la société SOCOTEC moyennant 270 euros HT une année (2016, 2017 et 2018).

Une consultation est lancée pour la prestation de ménage pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.